

BULLETIN MUNICIPAL

Année 2023

SEILHAN

En ce début d'année 2024, au nom du Conseil Municipal et en mon nom, je vous souhaite à toutes et à tous une merveilleuse année, qu'elle vous apporte la Santé, la Réussite pour vos projets et beaucoup de moments de bonheur partagés.

L'année 2023 a été éprouvante pour ceux qui ont perdu un proche, j'ai une pensée toute particulière pour Félicien et Janette partis bien trop jeunes, une pensée également à notre Centenaire et tous nos anciens décédés cette année.

Cette année encore, nous avons dû faire face à une crise économique, climatique et énergétique.

Afin de réduire les coûts d'électricité, la rénovation de 37 luminaires d'éclairage public a été effectuée, les anciens luminaires ont été remplacés par des lampes de type LED.

Afin de remédier à l'insécurité routière, nous avons mis en place 2 radars pédagogiques afin d'inciter les automobilistes qui traversent le village à réduire leur vitesse.

Des travaux (hors mairie) ont été effectués par ENEDIS :
-enfouissement ligne HTA.

Travaux à réaliser pour 2024 :

- Travaux de maçonnerie au clocher intérieur de l'église,
- Chauffage de l'église,
- Peintures des menuiseries extérieures des bâtiments communaux

Travaux de voirie dans le cadre du Pool-Routier.

Pour conclure, je voudrais remercier mon Conseil Municipal, M. DELES Pierre-Louis qui tient régulièrement notre site internet à jour, le personnel communal et les associations pour leur implication au sein du village sans oublier les bénévoles pour l'entretien de l'église ; un remerciement également à tous les habitants qui entretiennent les espaces verts autour de chez eux.

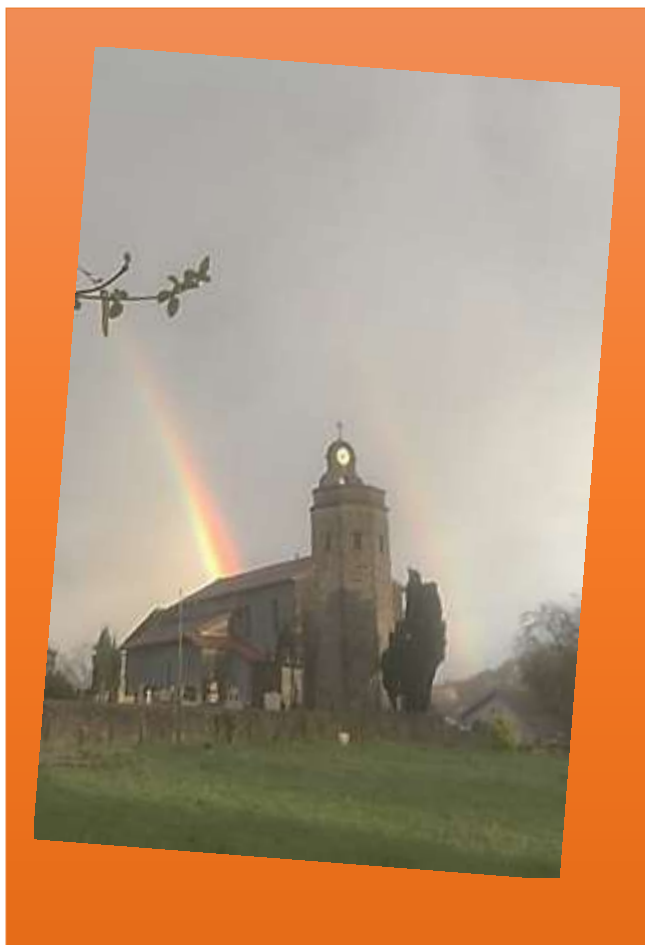
Prenez soin de vous et de vos proches.

Denise VIGNEAUX

Nouveaux horaires ouverture secrétariat de mairie : Mercredi 8h30 à 13h30

Téléphone : 05 61 95 68 55 – mail : bcmairie-seilhan@orange.fr

Site : www.mairie-seilhan31.fr



COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DECISIONS PRISES LORS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNEE 2023.

Nous vous rappelons que l'ensemble des décisions est consultable sur le site de la Mairie ou au secrétariat

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Avril 2023

Vote du Compte de gestion 2022. Vote du Compte administratif 2022. Affectation du résultat. Vote des taux d'impôts 2023 (même taux que 2022). Vote des subventions. Vote du budget prévisionnel 2023. Modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Septembre 2023

Délibération pour remise en conformité des coffrets – EP Pradiot P2 et – Fourcade P8. Résultat du tribunal Administratif pour l'antenne relais et décision du conseil municipal de poursuivre en APPEL. Refus pour la demande d'aide par la Commune de Saint Béat-Lez pour fonds de concours fonctionnement de la piscine de Saint Béat à hauteur de 101,64€. Délibération désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux pris en charge par l'ATD31. Décision modificative, ouverture du compte 2112 (terrain de voirie) pour un montant de 133€ afin de régler au Notaire l'acquisition (1€) et ses frais (132€) du chemin de LUC. Acceptation de la proposition de l'ONF pour la vente des coupes de bois sur les parcelles 19a et 8a pour 2024.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Octobre 2023

Délibération pour la mise à jour des statuts du SIVOM du Haut-Comminges. Choix de l'entreprise RICARDIE de Saint-Gaudens pour travaux peinture extérieure des bâtiments communaux.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Novembre 2023

Délibération autorisation signature de la convention du GR 86 avec avis favorable au passage sur le territoire communal du projet d'itinéraire de randonnée pédestre GR^R86 « de Toulouse à Bagnères de Luchon » et autorisation au Conseil Départemental, ou toute personne habilitée par elle, à procéder à l'ouverture, l'entretien, au balisage et aux aménagements sécuritaires nécessaires à l'itinéraire

Délibération acceptant le retrait de la communauté de communes CAGIRE-GARONNE-SALAT du SICASMIR

Délibération acceptant la Modification des statuts du SICASMIR

Prolongation du contrat pour l'emploi de la secrétaire de mairie

Choix de l'entreprise Sarl Cal'Elec pour chauffage église et demande de subvention auprès du Département de la Haute-Garonne.

Point sur l'extinction de l'éclairage public : suite à la consultation de la population, il y a environ 27 réponses écrites positives à ce jour sur l'ensemble du territoire.

Vos responsables de quartiers sont à votre écoute :

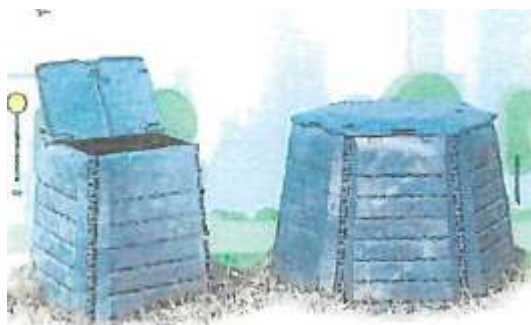
- LUC, ARRIVET et PRADIOT : SABADIE André, NAIGEON Elisabeth
- VILLAGE : VIGNEAUX Denise, LARQUÉ Mélody
- LA BARAQUE : MARCHESI Christophe
- LE BAZERT : RIEU Adrien, SABADIE André
- LA MOULINE : OUSSET Alain, VIGNY Frédéric

Nouvelle réglementation au 1^{er} janvier 2024 :

Conformément à la loi du 10 février 2020,

A partir du 1^{er} janvier 2024, la loi AGEC oblige toutes les collectivités à ne plus ramasser les poubelles contenant des bio déchets (épluchures, restes de repas, feuilles mortes, mauvaises herbes ...).

L'objectif est de valoriser, sous format de compost, ces bio déchets au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre et de procurer un engrais naturel pour toutes vos plantations.



Rappel des consignes de tri :

À TRIER BIEN VIDER, SANS RINCER, SANS BOUCHON NI CAPSULE

Bouteilles, pots et bocaux en verre

À TRIER EN DÉCHÈTERIE

Cartons bruns, vaisselle, appareils

À COMPOSTER

Déchets verts et déchets de cuisine

À JETER EN SACS FERMÉS

Brosse à dents, drogues à démaquiller, couches

EN VRAC, INUTILE DE LES LAVER

EMBALLAGES MÉNAGERS à TRIER

JE TRIE EN PLUS ...

Sachets, sacs et films en plastique

Barquettes en plastique

Pots, tubes, boîtes et autres emballages en plastique

Petits emballages en métal

Bouteilles, flacons et bidons en plastique

Briques alimentaires

Emballages en métal

PAPIERS / CARTONNETTES à TRIER

JE TRIE EN PLUS ...

Journaux et magazines

Prospectus et catalogues

Cahiers

Courriers et enveloppes

Emballages en carton fin

ETAT CIVIL :

NAISSANCES

MATEUS PENE Tiago

8 novembre 2023

DECES

ESTOUP Ernest

13 février 2023

BARBE Eva

6 mai 2023

VIGNY Denise

26 juillet 2023

DE WILLY Denise

11 octobre 2023

SANCHEZ Félicien

6 décembre 2023

DEU Janette

17 décembre 2023

RECENSEMENT MILITAIRE : Inscriptions en mairie pour les jeunes de 16 ans.

Date à retenir :

Galette des ROIS

Le dimanche 21 janvier 2024 à 15h

Pour une bonne organisation, merci de vous
inscrire auprès de la Mairie avant le mercredi 17
janvier 2024

Coupon –réponse galette des rois :

NOM :

Prénom :

Nombre de personnes :